



Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Les membres du conseil*
- *Finances*
- *Mouvement de personnel*
- *Sondage*
- *Ecole et Jeunesse*
- *Environnement*
- *Un hérisson dans mon jardin*
- *Canicule et sécheresse*
- *Savoir vivre*
- *Associations*
- *Argentine*
- *Infos CCPEVA*
- *Divers*
- *Retour sur le G7*
- *Evènements et Agenda*
- *Etat civil*
- *Le logo de la Commune*

Le Mot du Maire

Chers Vinzolais,

Un nouveau chapitre de la vie de votre village s'est ouvert au lendemain des élections municipales, avec l'installation d'une nouvelle équipe au sein du conseil municipal.

Les 100 premiers jours qui ont suivi les élections ont été dévolus à l'organisation du mandat : Les délégations ont été attribuées aux adjoints et conseillers délégués et l'organisation de la formation des nouveaux élus (rôle du conseil municipal, procédures administratives, réglementation, marchés publics, finances) se finalise.

Comme tout Maire, j'attends de la loyauté et des compétences de la part de l'équipe municipale et des collaborateurs mais aussi de la part de l'Etat (relations avec la préfecture et la sous-préfecture et tous services) et collectivités territoriales.

Les premières mesures prioritaires du mandat sont consacrées à la recherche de subventions, à la maîtrise de la masse salariale et la réduction des dépenses publiques.

Puis viendra le temps de la réalisation de projets pour une modernisation de notre village, pour favoriser les services de proximité afin de permettre le bien-être de tous les habitants.

Des esquisses relatives à l'aménagement et la sécurisation de plusieurs secteurs prennent forme.

La fondation du patrimoine ainsi que la commission diocésaine d'art sacrée d'Annecy ont été contactées, en vue de trouver des financements pour les travaux de l'Eglise

Je suis ravie de vous présenter ce nouveau bulletin municipal. Nous avons toujours souhaité et œuvré pour que ce journal soit l'expression de l'action communale.

Vous trouverez dans ce nouveau numéro de LOU NOVES D'VINZI, les rubriques habituelles que les conseillers municipaux ont eu à cœur de rédiger afin de vous informer au mieux.

Nous poursuivrons le relai d'informations sur nos supports de communication numériques (site internet de la mairie et page Facebook) et sur les 6 panneaux d'affichage, que je vous invite à consulter régulièrement.

Bonne lecture !

Le Maire, Marie-Pierre Girard

La composition du conseil municipal



1er rang : Julien DUTRUEL, Gaëlle BLANC, Juliette BLANC-BOUJON, Monique CHAPPUIS, Sylvain PERRIMOND, Lydie CAIROLI, Fabienne CHANEL, Marie-Noëlle LEHOUX, Marie-Pierre GIRARD

2ème rang : Bastien FLACON, John BECHET, Rémi JULLIARD, André VAGNAIR, Fanny JORDIL GROS, Laurent ROHART

Julien DUTRUEL : Je suis un jeune élu dynamique et ambitieux, je mets ma motivation, mon énergie pour des projets concrets ,au service de la population de la commune.

Marie-Pierre GIRARD : Je continuerai à m'investir pleinement pour ma Commune et ses habitants.

André VAGNAIR : Élu d'un premier mandat, un goût d'inachevé m'a motivé à me représenter à vos suffrages. Je souhaite encore contribuer à la poursuite des projets de développement de la commune, que ce soit pour la qualité de vie que pour son aménagement.

Monique CHAPPUIS : Mon expérience de 12 ans au service social m'a donné envie de m'investir davantage dans la vie de la Commune en rejoignant le Conseil Municipal.

Sylvain PERRIMOND : Je suis au conseil municipal pour participer activement à la vie de la commune.

Rémi JULLIARD : Attaché à Vinzier et avec des racines familiales dans la commune, je me suis engagé au sein du conseil municipal avec enthousiasme et conviction afin de mettre mon énergie au service des habitants et de participer aux projets de notre commune.

Lydie CAIROLI : Convaincue que l'écoute et le dialogue sont essentiels, je souhaite m'investir pour une commune dynamique et proche de ses citoyens.

Gaëlle BLANC : Enfant de Vinzier qui a pu profiter du calme et du bien-être de ce village, j'ai choisi de rester au Conseil Municipal avec pour objectif que la jeunesse reste une priorité car c'est elle qui fera le Vinzier du futur.

John BECHET : Heureux de reconduire un 2ème mandat au sein de notre conseil municipal et de participer à la vie de notre commune.

Fabienne CHANEL : Engagée au service de la population et motivée pour le bien-être de tous. En vous remerciant de votre confiance.

Bastien FLACON : Très attaché à notre village, je souhaite poursuivre mon engagement au sein du conseil municipal en apportant mes compétences et mon expérience au service de ses habitants.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le budget primitif lors de la séance de l'assemblée délibérante du 28 avril 2026.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 825 760.37 €.



Le volume global du Budget Primitif de la commune de Vinzier s'élève, tous mouvements confondus à **4 188 235.21 €** et s'équilibre en recettes et en dépenses.

Il se décompose de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 1 994 153.32 €

Section d'Investissement : 2 194 081.89 €

Les dépenses d'investissement sont principalement réparties comme suit, dans les chapitres budgétaires concernés et sous toute réserve :

Chapitre 20 : urbanisme, révision de PLU et compensation loi sur l'eau : 110 000 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

- Acquisition de l'ancien pèse lait des traverses et de divers terrains pour mise à jour cadastrale : 18 000 €
- Travaux sur les parcelles 4 et 5 en forêt communale : 10 000 €
- Aménagements du chemin des planètes et du terrain de camping : 100 000 €
- Divers travaux sur les bâtiments publics (isolation extérieure, cimetière, église...) : 113 000 €
- Diverses acquisitions de panneaux (radars pédagogique – feu tricolore et signalisation ...) : 15 000 €
- Solde des travaux de rénovation de l'éclairage public – raccordement assainissement du garage communal : 80 000 €
- Divers matériels techniques (chaines – barrières mobiles...) et outillage : 10 000€
- Provision pour remplacement de véhicule pour les services techniques : 40 000 €
- Matériel informatique pour école et mairie : 14 000€
- Divers matériels et mobiliers pour école, mairie, centre de loisirs et cantine (tabourets plastifieuse, chariot de séchage, armoires, tables, chambre froide, aspirateur ...) : 26 000 €



Chapitre 23 : immobilisations en cours :

- 2^{ème} phase de travaux de l'école et gros travaux sur bâtiments : 458 039 €
- Sécurisation des routes : 162 516 €

Les dépenses envisagées, le seront avec des fonds propres en évitant de recourir à l'emprunt.

A noter : tous documents budgétaires sont à disposition du public pour consultation au secrétariat.

Mouvement de Personnel

Mme Marie-Laure CONSTANTINI, collaboratrice de La Poste et de la Commune de longue date, a fait valoir son droit à la retraite. Nous la remercions pour le travail réalisé au quotidien et lui souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape de vie.

Madame Marie-Christine BACHELET, employée communale depuis également de nombreuses années, a finalisé son activité professionnelle au sein de la Commune, ayant de même fait valoir son droit à la retraite. Nos vœux l'accompagnent pour la suite de son chemin de vie et la remercions pour le travail effectué tout au long des années-

Le remplacement de ces deux collaboratrices est en cours de recrutement

Sondage : votre avis nous intéresse

La Commune envisage de réaménager le stade communal afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs actuels et futurs, tout en valorisant cet espace important de notre village.

Ce projet pourrait concerner différents aspects : les infrastructures sportives, les espaces de loisirs, l'accessibilité.

Avant d'engager les prochaines étapes, nous souhaitons recueillir votre avis. Votre participation est essentielle pour nous permettre de mieux comprendre les attentes de la population et construire un projet qui profite au plus grand nombre.

Ce questionnaire sera prochainement soumis à tous les habitants, qu'ils utilisent régulièrement le stade ou non. Vos réponses resteront confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de cette réflexion.

Nous vous remercions sincèrement pour le temps consacré à ce prochain sondage et pour votre contribution à l'avenir de notre village.

Votre opinion compte !"

Ecole et Jeunesse

Concert de l'école au Collège

Le jeudi 28 mai 2026, la classe de CM1-CM2 de Mme Isabelle REMILI s'est rendue au collège du Gavot toute la journée, afin de participer au traditionnel concert commun entre les classes de Cours Moyens du Plateau de Gavot et les 6^{ème} du collège.



Cette année les écoles de Vinzier, Champanges, Féternes, Saint-Paul-en-Chablais, Larringes et Thollon-les-Mémises étaient représentées.

Cet évènement commun organisé depuis plus de 10 ans et orchestré par les enseignants de ces classes rassemble environ 300 enfants, et un concert est présenté à l'ensemble des parents l'après-midi, au gymnase du collège du Gavot.

Pour accompagner les enfants qui ont préparé cet évènement tout au long de l'année avec, la classe orchestre de

l'école de musique Neige et Soleil est également présente et anime l'après-midi de représentation.

Cette rencontre fut une fois encore un grand succès, et devrait être reconduit les années suivantes !

La rentrée scolaire 2026/2027

Un changement de directrice est prévu : Mme Émilie JACQUES quitte en effet notre école pour d'autres horizons. Bonne continuation et merci pour son investissement au profit de l'élèves.

Elle sera remplacée par Mme Mathilde LACROIX.

86 élèves se répartissent dans les classes :

- PS/MS : 29
- GS/CP : 20
- CE1/CE2 : 26
- CM1/CM2 : 21

11 élèves feront ainsi leur 1^{ère} rentrée scolaire.

Environnement

Petit rappel à tous

Merci de bien utiliser les bacs de tri sélectif : chaque déchet doit être déposé au bon endroit afin de faciliter le recyclage.





Nous constatons encore trop de dépôts laissés au sol près des conteneurs. Ces pratiques dégradent l'environnement et le cadre de vie de chacun.

Pour les déchets volumineux ou non acceptés dans les bacs, merci de vous rendre en déchetterie.

Retrouver l'ensemble des horaires des déchetteries sur le site la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abonce : <https://www.cc-peva.fr/360-dechetteries.htm>



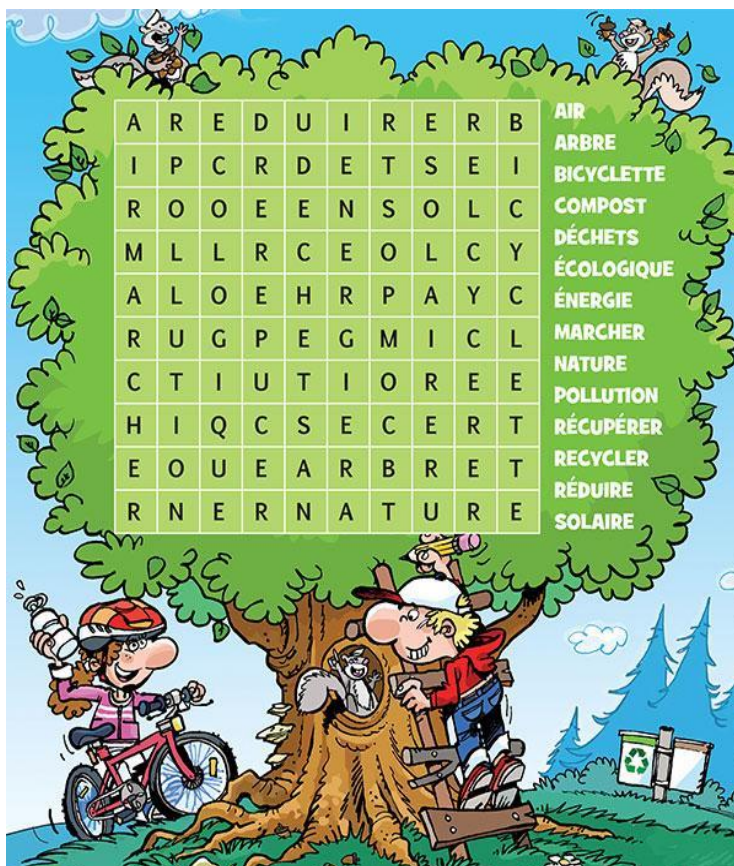
La haie champêtre du stade

Plantée en novembre 2025 avec l'aide de nos bénévoles, la haie champêtre a bien pris. Avec les beaux jours, les premières fleurs sont là et donnent déjà un peu de couleur. Petit à petit, l'endroit devient vraiment agréable.



À toi de jouer !

Trouve les mots cachés liés à la nature et au recyclage. Cherche bien... ils peuvent être partout !



Un hérisson dans mon jardin!



Le hérisson d'Europe, petit habitant discret de nos jardins est aujourd'hui en forte régression.

Pourquoi ?

Perte et fragmentation de son habitat avec l'expansion urbaine, usage de pesticides et déclin des insectes, collisions avec les véhicules...

Pour l'aider à circuler et se nourrir, le CPIE du Chablais Léman lance le projet « un hérisson dans mon jardin » qui vise à créer des passages à

hérissons dans les jardins privés du Chablais.

Le hérisson est un véritable allié du jardinier : régulation naturelle : il se nourrit de limaces, escargots, larves, chenilles... plus besoin de produits chimiques au potager ! et équilibre de l'écosystème : sa présence est signe d'un jardin sain et vivant.

Vous souhaitez créer un passage à hérissons dans votre jardin ?

Prenez contact avec le CPIE CHABLAIS Léman

Mme Laure Dupommier : l.dupommier@cpiechablaisleman.fr

Ou 04.50.73.09.20

Vous souhaitez aider le CPIE à mieux connaître le hérisson dans le chablais, en répondant au questionnaire que vous trouverez sur le site du CPIE Chablais Léman :

<https://www.cpiechablaisleman.fr/page/2885236-accueil>

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



Quelques conseils :

- Si vous trouvez un hérisson dans votre jardin en bonne santé, il est important de la laisser tranquille, de ne pas le toucher, ni le nourrir.



Attention, le lait et le pain sont toxiques pour le hérisson.

- S'il est mauvaise santé, blessé et/ou en danger, il est possible de :
 - Le déplacer avec des gants
 - Appeler un vétérinaire ou un centre de soins :
 - Tetras libre 07 83 80 05 46
 - Ou l'association cyclamen 04 50 68 42 10 – 07 81 08 42 50.



Canicule

Vous êtes âgé(e), en situation de handicap ou vous vous sentez isolé(e) ?

En cas de fortes chaleurs ou d'événement majeur, la Commune est à vos côtés.

Dans le cadre de sa mission de protection et d'assistance aux populations vulnérables, la Commune a activé le « Plan canicule », un dispositif destiné à prévenir les risques sanitaires liés aux épisodes de canicule, qui peuvent mettre en danger la santé des personnes fragiles.

Quelles actions sont mises en place ?

Le Plan canicule repose sur plusieurs actions concrètes :

- Information et prévention : la Commune informe les personnes concernées sur les risques liés à la chaleur et les bons gestes à adopter.
- Identification et suivi : les personnes âgées ou en situation de handicap, isolées ou à risque, sont recensées pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé (appels téléphoniques, visites à domicile, recommandations sur les mesures à prendre, etc.).
- Accueil dans un espace rafraîchi : les personnes vulnérables dont le logement est trop chaud peuvent demander à être accueillies dans un espace rafraîchi pour échapper à la chaleur.

Inscription sur le registre « plan canicule » : contactez la mairie au 04 50 73 61 19 ou par mail à mairie@vinzier.com



Sécheresse

Le soleil brille, la chaleur monte, mais la ressource en eau souffre.

Les secteurs du Sud-Ouest Lémanique, des Dranses, de l'Arve médian, du Genevois, des Usses, du Chéran et du Fier sont placés au niveau « alerte 2/4 » depuis le 22 juin 2026. Ces restrictions pourront être levées si les conditions hydrologiques le permettent.

Rappel des mesures :

- Interdiction d'arroser les pelouses, ronds-points, les espaces verts publics et privés et les massifs fleuris de 8 à 20h
- Interdiction d'arroser les potagers de 9 à 20h
- Interdiction de laver les véhicules (ne pas laver hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage)
- Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert
- Interdiction de remplir ou vidanger les piscines privées (sauf les piscines maçonnées lors de la première mise en service pour réception des travaux)
- Activités industrielles et commerciales : réduction de 25% des volumes d'eau, sauf exception
- Interdiction d'arroser les stades, les golfs... entre 8 et 20h (réduction de 30% des volumes d'eau)
- Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées
- Interdiction de l'irrigation par aspersion des cultures entre 11 et 18h



L'effort de chacun est indispensable pour préserver la ressource en eau.



Entretien des haies et stationnement

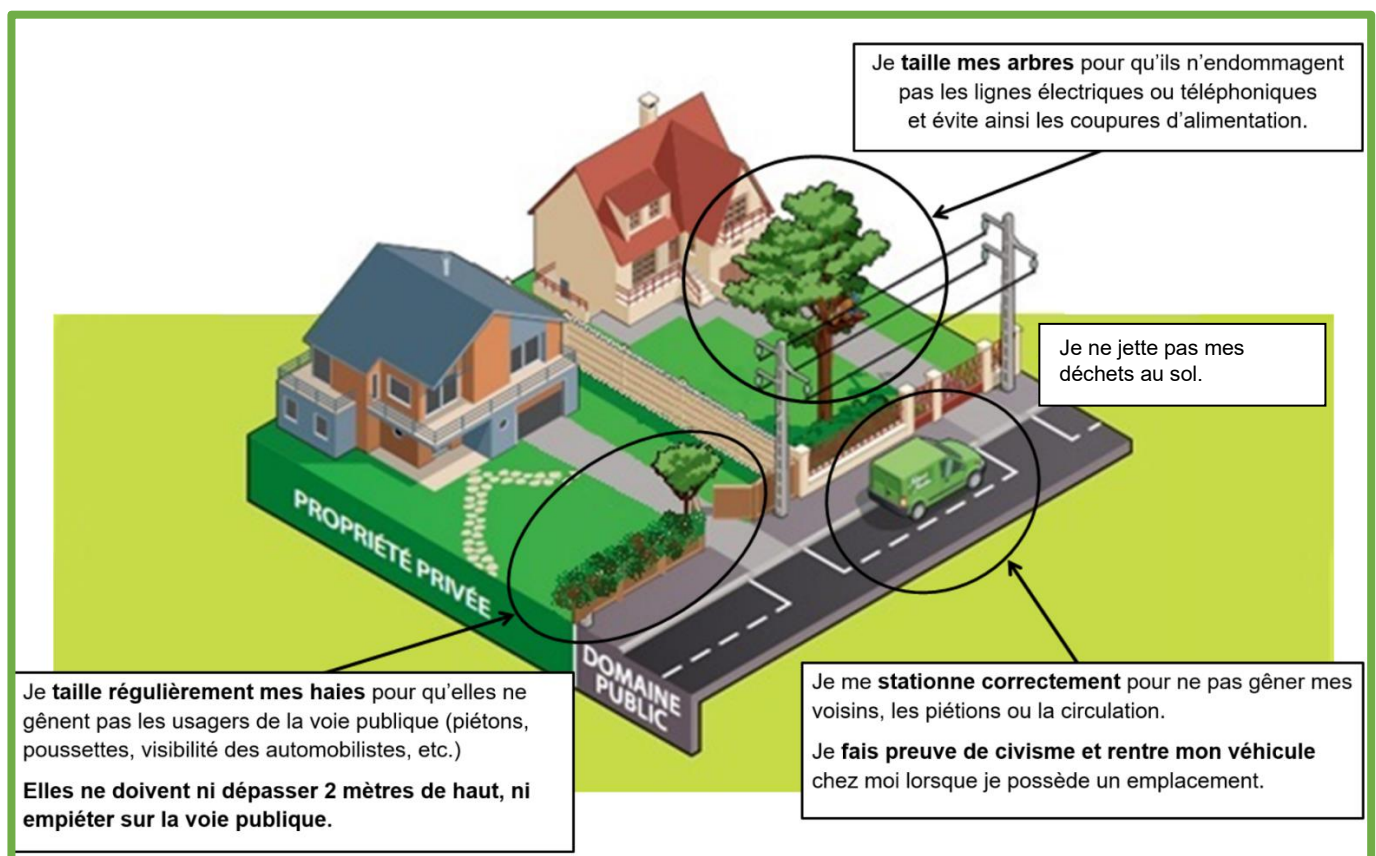
Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice ou sur le domaine communal.

Le voisin ou la Commune a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort dudit arbre.

Le propriétaire voisin peut directement agir sur les racines, les ronces ou les brindilles mais pas sur les branches, les arbres et les arbrisseaux. Il peut toutefois contraindre le propriétaire de la haie à les entretenir (cf. article 673 du Code civil).

Dans le cas des haies situées le long des voies et réseaux aériens :

- **Domaine public routier** : Ne pas laisser croître des arbres ou haies.
- **Chemins ruraux** : Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, aux frais du propriétaire, après une mise en demeure restée sans résultat.
- **Réseaux de transport d'électricité, fibre et téléphone** : pas de règles spécifiques à condition que les plantations ne débordent pas sur le domaine public où a été installé le réseau électrique (coût supporté par le gestionnaire ou le propriétaire en fonction du cas donné).



Bruits de voisinage

Le bruit s'invite dans notre quotidien, que ce soit lors de travaux de rénovation, de fêtes familiales ou simplement à travers les habitudes de voisinage. Ces situations, parfois anodines, peuvent rapidement devenir source de tension, d'incompréhension, voire de litiges. Nous sommes nombreux à nous interroger sur nos droits et devoirs face à ces nuisances. Comprendre la réglementation et savoir comment agir permet de préserver la tranquillité de chacun, tout en maintenant une cohabitation respectueuse.



La notion de nuisance sonore désigne tout bruit susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé humaine, par sa durée, sa répétition ou son intensité. La loi française distingue plusieurs types de bruits : ceux liés au comportement (musique forte, cris, aboiements), ceux provenant d'activités professionnelles (bars, chantiers, commerces), les bruits de travaux (rénovation, bricolage, jardinage) et les bruits de voisinage plus généraux. Le **Code de la santé publique** et le **Code de l'environnement** constituent les principales références légales. L'article R.1334-31 du Code de la santé publique interdit explicitement tout bruit particulier, de jour comme de nuit, dès lors qu'il trouble la tranquillité d'autrui.

Obligations des particuliers

Nous avons tous la responsabilité de préserver la tranquillité de notre environnement. Pour les particuliers, cela implique de limiter les bruits excessifs, qu'ils proviennent d'animaux, d'enfants, d'appareils électroménagers ou d'activités de loisir. La vigilance s'impose, surtout lors d'événements festifs ou de travaux domestiques. **Il est recommandé de prévenir ses voisins en cas de gêne potentielle, ce qui favorise le dialogue et limite les tensions.**

Les horaires pour Vinzier sont ceux de l'arrêté préfectoral de la Haute-Savoie à savoir :

ACTIVITE	DU LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE/ JOUR FERIE
BRICOLAGE/JARDINAGE	8H - 20H	9H - 12H	10H 12H
		14H30 19H	

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté sur le site internet de la Commune onglet vie pratique



Il existe par ailleurs une distinction entre tapage diurne (de 7h à 22h) et tapage nocturne (de 22h à 7h).

Le tapage nocturne est sanctionné même en l'absence de répétition ou d'intensité particulière, tandis que le tapage diurne suppose une gêne caractérisée par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit. Enfin, lors de nuisance sonore, il est recommandé d'établir un dialogue en informant l'auteur de la gêne ressentie, ce qui permet souvent de trouver une solution rapide.

Rejoignez l'équipe du Comité des Fêtes !

Vous avez un peu de temps libre ? Vous êtes dynamique et souhaitez apporter votre contribution dans la vie associative de votre commune ?

Vous aimez les relations humaines, le travail en équipe ?

Vous êtes plutôt bricoleur, organisateur, cuisinier d'un jour, manutentionnaire, multi-tâche, bénévole régulier ou ponctuel, c'est à vous de décider.

Intéressé ? N'hésitez pas à les contacter à bureauevenement.vinzier@gmail.com, pour plus d'information. et de consulter <https://www.facebook.com/p/Comit%C3%A9-des-f%C3%AAtes-Vinzier-61552015512995/>



Retour sur la fête de la Saint-Pierre

« Sous un beau soleil, la fête de la Saint-Pierre a une nouvelle fois rassemblé de nombreux habitants tout au long du week-end.

Les festivités ont débuté le vendredi avec la retransmission du match de football France-Norvège, avant de laisser place, le samedi, à des animations pour petits et grands, au défilé de voitures anciennes, de véhicules militaires et de tracteurs, ainsi qu'au repas de filets de perches, très apprécié.

La Commune remercie chaleureusement le Comité des fêtes de Vinzier, l'APE de Vinzier, les services techniques ainsi que l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et leur investissement, qui ont largement contribué à la réussite de cette belle manifestation placée sous le signe de la convivialité et du partage. »



Amicale sportive féminine



L'association reprendra ses cours début septembre pour une nouvelle année sportive.

Cours de renforcement musculaire le lundi soir de 19h à 20h à la salle des fêtes.

Élodie Lacroix +336 71 18 99 80 ou Gaëlle Blanc+336 78 71 78 05

Cours de yoga le mercredi

Le cours sont déjà complets pour la rentrée.



Des Argentins en visite en Chablais

A la fin du 19ème siècle, entre 1857 et 1860, alors que la capitale de Haute-Savoie était encore Turin, quelques milliers de Chablaisiens, Valaisans et Piémontais s'embarquèrent pour un voyage long et très pénible en Argentine.



Alors qu'ils consacraient beaucoup d'énergie à s'adapter à cette nouvelle terre où il fallait s'installer et tout reprendre à zéro, préparer l'avenir, les courriers avec les proches et les familles permettaient de garder le contact.

Au fil du temps, la perte de la langue française et les événements de cette période historique, vont progressivement amener à interrompre ces échanges et ce, pendant près d'un siècle. Dans les années 1980, un courrier provenant d'une famille de SAN JOSE arrive en Vallée d'Abondance, à la recherche des descendants de la Famille MAXIT.

C'est le curé de la Paroisse d'Abondance, passionné d'histoire et en particulier de l'histoire locale. qui va s'efforcer de renouer les liens.

En 1984, le Père BAUD, avec les Pères CHATELAIN et PASQUIER et quelques amis, vont se rendre en Argentine et vont visiter COLON, SAN JOSE, VILLA ELISA dans L'ENTRE RIOS et SAN CARLOS dans la Province de SANTA FE.

Vinzier, une étape

Dans le cadre du circuit organisé par l'association Savoie-Argentine, le groupe de 37 Argentins a été accueilli à Vinzier le 26 mai 2026.



Descendants en parti des familles TREBOUX, MAXIT et NOIR, ils ont apprécié ce moment de partage sur la place de l'église où un verre de l'amitié a été partagé.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'Association :

<https://savoie-argentine.org/home-2/>



Infos CCPEVA

Le conseil communautaire du jeudi 9 avril 2026 a permis l'installation des 43 conseillers communautaires et l'élection du président et des vice-présidents de la CCPEVA de la mandature 2026-2032. À l'issue du vote, les élus ont désigné Régis BENED en tant que Président de la CCPEVA.

pour connaître la
composition complète
de l'exécutif
scannez
le QRcode



Nouveau : une ligne de bus (numéro 5) sera mise en service dès l'automne : elle desservira Larringes, Vinzier, Feternes, Champanges et Evian ; un arrêt supplémentaire prendra place près du Super U.

Divers

Obligation ramonage :

Ramoner et entretenir vos générateurs de chauffage est une obligation légale.

Le décret numéro 2023-641 du 20 juillet 2023 impose au moins un ramonage par an pour tous les appareils de chauffage individuels à combustible solide (bois, charbon, etc...) ; cette obligation vise à réduire les risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone tout en garantissant le bon fonctionnement des installations. Le non-respect de cette réglementation peut également entraîner des conséquences sur la prise en charge des sinistres par les assurances.

Selon l'article L2213-26 du code général des collectivités territoriales, le défaut de ramonage peut entraîner une amende de classe 4 (750euros).
Pensez-y !



Retour sur le G7



Préparation du G7 : une mobilisation également visible à Vinzier Pour rappel, le G7 réunit chaque année les chefs d'État des sept pays les plus industrialisés (France, États-Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni, Italie, Allemagne) pour répondre aux grands enjeux économiques et globaux. C'est dans le cadre de l'organisation de ce prochain sommet à Évian que la commune de Vinzier a été sollicitée pour accueillir plusieurs véhicules militaires de travaux publics ainsi que des équipes mobilisées sur le territoire.

Cette présence temporaire a entraîné l'occupation de plusieurs bâtiments communaux afin d'assurer le logement des militaires et le stationnement du matériel nécessaire aux opérations de préparation et de sécurisation autour de l'événement.

Cette organisation a représenté évidemment des contraintes et un impact pour la Commune et ses habitants. La municipalité tient donc à vous remercier chaleureusement pour votre civisme et votre patience durant cette période particulière.



Événements passés

Cérémonie du 8 mai

Vendredi 8 mai : les enfants de Vinzier ont participé en nombre à la cérémonie devant le monument aux morts ; un grand merci à eux et au personnel enseignant. L'harmonie de Bernex a animé l'évènement.

Promenade de la fête des mères

Dimanche 7 juin 2026: une journée réussie pour une promenade la fête des mères ensoleillée à Chambéry (visite des allées de la ville et de la Sainte Chapelle) suivie d'une promenade en bateau jusqu'à l'Abbaye de Hautecombe; une soirée raclette a terminé cette journée dans la bonne humeur.



A vos Agendas...

La nuit des étoiles : 7, 8 et 9 août 2026 à l'observatoire

infos auprès de la société astronomique du Léman : https://vinzier.com/association-astronomique-du-leman-francais/contenu_1524.html

Journées du Patrimoine : samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026

Le thème choisi pour Vinzier sera « les métiers d'hier » : au travers d'objets et de photos, nous invitons le public à découvrir ou redécouvrir les métiers d'antan.

Au programme :

Samedi 19 septembre : soirée exposition dès 18h et rendez-vous au bistrot comme autrefois dans l'ancien presbytère.

Dimanche 20 septembre : exposition de 10h à 17h dans l'ancien presbytère.

Journée de l'environnement : 3 octobre 2026

Ramassage des déchets, intervention de la CCPEVA et autres intervenants à solliciter.

Repas des aînés à la salle des fêtes : dimanche 11 octobre 2026

Cérémonie commémorant l'armistice 1914/18 : mercredi 11 novembre 2026 à 9h30

Soirée fondue du comité des fêtes : samedi 21 novembre 2026

Une association envisage un autre repas dans le courant du dernier trimestre



Ils nous ont quittés :



Céline HACHET épouse BATHILY, 46 ans, le 30/10/2025, la Lopie

Pierre COMPOIS veuve DUTRUEL, 91 ans, le 11/11/2025, Vers les Granges

Marie-José DE LANDAU, 74 ans, le 23/11/2025, la Ruppe

Liliane MONPÉROUX épouse GOLDSCHIEDER, 78 ans, le 29/12/2025, le Pied de la Fin

Patrice MONNET, 53 ans, le 12/02/2026, l'Isalon

René GRIVEL, 74 ans, le 17/05/2026, la Boissona

Anthony AMADIO, 40 ans, le 04/05/2026, Champ Pollien

Bienvenue à :



Augustin MAINGON, le 30/10/2025, fils de Benoit MAINGON et de Laura DESJARDIN, la Cambuse

Theodore MARTIN, le 31/10/2025, fils de Gavin MARTIN et Madeleine BOSTOCK, Vers les Granges

Arthur FLACON, le 07/12/2025, fils de Bastien FLACON et de Chloë LACROIX, la Lopie

Abel LEYRAL, le 21/12/2025, fils de Loïc LEYRAL et de Anne-Laure BÉSIEUX, les Petits Clouz

Enaël WILLET VAN DYKE, le 24/02/2026, fils de Roxanne VAN DYKE et de Elsa WILLET, les Bandés

Swan KOBBS, le 06/03/2026, fils de Pierre-Edouard KOBBS et de Lise BLANC, Chef-Lieu

Yago KOBBS, le 06/03/2026, fils de Pierre-Edouard KOBBS et de Lise BLANC, Chef-Lieu

Santiago PÉREZ LLAURO, le 10/03/2026, fils de Vladimir PÉREZ LLAURO et Bérénice CHERET, l'Isalon

Elise PERRIMOND, le 01/03/2026, fille de Sylvain PERRIMOND et de Pauline FAVRE, les Traverses

Margot CHATELAIN, le 20/03/2026, fille de Julien CHATELAIN et de Amélie JACQUIN, le Bois du Ban

Éloi SEGAUD, le 26/03/2026, fils de Vincent MERCIER et Amélie SEGAUD, le Bois du Ban

Gaspard NEEL, le 26/04/2026, fils de Thomas NEEL et de Ludivine PINNAVAIA, la Lopie

Jade Julliard le 03/05/2026, fille Rémi JULLIARD et Samantha GATTEL, Vers les Granges

Apolline GOETZ MILLARDET, le 09/05/2026, fille de Nicolas GOETZ et de Diane MILLARDET, Chef-Lieu

Néo EUSEBI OLIVEIRA LOIOLA, le 12/06/2026, fils de Franck EUSEBI et de Nilce OLIVEIRA LOIOLA, Chaux

Nathaé MUFFAT, le 15/06/2026, fils de Adrien MUFFAT et de Adeline NÉPLAZ, la Courteraie



Tous nos vœux de bonheur à...

Alice FRICARD et Jérôme DECHENAUX, le 30/05/2026, Les Clouz

Connaissez-vous la signification des symboles présents sur le blason de la Commune de Vinzier ?

Les clés d'argent, symbole de Saint Pierre patron de la Paroisse

La constellation, évoque le ciel étoilé de la commune, propice à l'observation



Le Chaudron, mémoire d'une légende locale d'un trésor trouvé sur la commune, au lieu-dit Les Traverses

Les roseaux, font référence à certaines zones humides du village

Contact mairie :
Site : www.vinzier.com

☎ 04 50 73 61 19

✉ mairie@vinzier.com
<https://www.facebook.com/vinzier>